



Collombey-Muraz, le 25 mars 2020

### Coronavirus - Les mesures prises par le Conseil municipal

Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil municipal s'est réuni à plusieurs reprises, notamment en vidéoconférence, pour débattre de la situation et prendre les mesures relatives à celle-ci. Au niveau communal, les mesures prises pour faire face à la situation sont résumées ci-après.

En raison des nécessités de distanciation sociale et par mesure de protection tant des citoyens que des employés communaux, les guichets de l'administration communale ont dû être fermés au public. La prise de rendez-vous reste possible pour les cas urgents nécessitant la présence indispensable du citoyen. Pour compenser la fermeture des guichets, elle est notamment atteignable plus largement par téléphone 024/473.61.61, selon les horaires suivants :

Lundi	de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 18h30
Mardi/Mercredi et jeudi	de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
Vendredi	de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Une page spéciale Coronavirus a été créée sur le site internet communal sur laquelle l'ensemble des informations à ce sujet sont rassemblées, permettant à chacun de suivre l'évolution de la situation. De même, un tous-ménages a été envoyé à la population.

Un courrier spécifique à l'intention des habitants de la commune de plus de 65 ans, pour qui il est vital de rester confiné chez soi, a en outre adressé. Il contient notamment les numéros de téléphone utilisables en cas de besoin pour par exemple bénéficier d'un transport, faire ses courses ou collecter des médicaments dans une pharmacie. Dans ce contexte, le Conseil municipal remercie chaleureusement les associations comme le Maillon ou la Jeunesse de Collombey-Muraz, qui se sont spontanément mises à disposition pour ces actions, mais aussi tous les particuliers qui, avec la même spontanéité, se sont proposés pour offrir leur aide.

La Commune a dû fermer toutes ses places de sport, sur lesquelles les règles de distance n'étaient malheureusement pas respectées. De même, les parcs jeux pour enfants ne sont plus accessibles qu'à un nombre limité de personnes en même temps (maximum 5). Compte tenu de l'importance de respecter les règles de sécurité pour limiter au maximum la transmission du virus, des contrôles réguliers sont effectués par la police et, au besoin, des amendes sont infligées.

En guise de soutien à chacun, le Conseil municipal a pris les orientations suivantes. Il a renoncé à toute procédure contentieuse. Ainsi, plus de rappel ni commandement de payer ne seront adressés jusqu'au 30 avril au moins. De même, afin de soulager les particuliers et les entreprises qui en auraient besoin, les demandes d'arrangements de paiement sont désormais proposées sans frais.

L'autorité maintient également entièrement les subventions aux sociétés locales

Il s'agit là de grandes orientations. Les maîtres-mots dans ce contexte restent toutefois proximité et flexibilité. L'administration communale est ainsi à disposition pour traiter les demandes particulières qui lui parviendront. Il s'agit de ne pas hésiter à la solliciter. Car si des mesures ont été mises en place pour protéger la santé des employés communaux (notamment mise en place du télétravail, aménagement des espaces pour le respect des distances, fermetures des guichets sauf situation indispensable et urgente, distribution de fioles hydroalcooliques à chaque employé(e), etc.), l'administration reste actuellement pleinement fonctionnelle et à la disposition des citoyennes et citoyens de Collombey-Muraz.

Le Conseil municipal compte sur l'action de chacune et chacun et appelle à la solidarité de tous pour faire face à la pandémie, en respectant strictement les règles pour se protéger soi-même et protéger les autres. Dans ce sens, s'il est un moment où les actions partisans n'ont pas leur place, c'est bien actuellement. Il importe aujourd'hui, au sens de l'Autorité, de tous tirer à la même corde, plutôt que de tenter de profiter de la situation tragique que nous vivons à des fins électoralistes. En cela, il compte sur le soutien de l'ensemble de la classe politique.

Portez-vous bien.

Le Conseil municipal

Contacts :

- Monsieur Yannick Buttet, Président, 079/260.52.64
- Laurent Monnet, secrétaire 079/753 80 88